

ATTENTION AUX SYNDICATS INDÉPENDANTS

Aucun Employeur ne s'opposera au remplacement des TCA par un syndicat indépendant.

Il faut se poser la question suivante : « Pourquoi? »

La réponse est simple, le mieux que vous obtiendrez d'un Syndicat indépendant c'est une pâle copie d'une convention TCA avec des articles directement issus de nos conventions et souvent à l'annexe salaire vous retrouverez « pourcentage négocié - convention de Montréal ». Une vraie farce!

Regardez attentivement les articles concernant l'ancienneté. Ils est possible qu'ils soient inexistantes ou qu'ils ne donnent aux travailleurs aucun des privilèges auxquels ils seraient en droit de s'attendre après, cinq, dix ou même quinze années ou plus de loyaux services.

Attardez-vous ensuite sur la procédure de griefs, il est possible que votre grief soit tranché par un comité formé de l'Employeur et d'un ou deux travailleurs, généralement ces travailleurs sont le « président » et le « vice-président » du syndicat à qui l'Employeur accorde une prime sur leur salaire. Il est évident qu'ils ont un intérêt à suivre la décision de l'Employeur.

Si vous obtenez une procédure de grief menant à l'arbitrage, qui va payer les frais d'arbitre? Ce n'est pas avec la faible cotisation demandée par un syndicat indépendant que vous pourrez le faire. Pensez-y, l'arbitrage coûte facilement 2 500 \$ et plus par jour et si des témoins doivent s'y présenter, qui paiera leur salaire?? Les témoins de l'Employeur seront remboursés par ce dernier pour tous les frais encourus. On ne peut donc parler d'une vraie justice pour les travailleurs.

Ne pensez même pas à une grève, les fonds de grève sont inexistantes dans ce genre de syndicat, l'Employeur le sait très bien. Prendra-t-il au sérieux une menace de grève de votre part? Une grève n'est jamais souhaitable mais elle est prévue au Code du travail et une menace de grève est votre seul rapport de force avec votre employeur et vous le perdez avec un syndicat indépendant.

En conclusion, pour une vraie représentation syndicale au sein de votre entreprise, les TCA sont de loin la référence dans le monde de l'automobile.

Si des rumeurs de syndicat indépendant circulent dans votre lieu de travail, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (514) 389-9223 aux postes 2560, 2561, 2562 ou 2564.